

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Neuf, le premier octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, Y. Robert, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Françoise Teroute à M. Pascal Cormier  
Mme Marie-France GUILLEMOT à Mme Marylise Foidart

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

Date de la convocation	25 septembre 2019
Date de l'affichage	25 septembre 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

-----  
**2019\_74      Elections Municipales : Cession de clichés issus de la photothèque municipale**

*Rapporteur :* M.FOIDART

La loi du 15 janvier 1990, dans un souci de clarification du financement des campagnes électorales, a introduit en période préalable aux scrutins électoraux un dispositif de limitation de la communication institutionnelle et de contrôle de la propagande électorale.

Dans un souci de transparence et d'équité entre les candidats potentiels aux prochains scrutins, la ville de Guidel propose aux candidats qui le souhaitent la possibilité d'acheter des photographies issues de la photothèque municipale.

Il convient de déterminer les conditions tarifaires : Il est proposé de fixer le coût par photographie à 10 €, la remise des documents s'effectuera au service communication sur un CD ROM ou une clé USB fourni.

Les factures feront l'objet d'un titre de recette.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal et des affaires économiques du 23 septembre 2019,

**FIXE** le coût par photographie à 10 €

**INFORME** les demandeurs (candidats aux élections municipales) que la remise des documents s'effectuera au service communication sur un CD ROM ou une clé USB fourni (par le demandeur)

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 2 Octobre 2019  
Le Maire,  
Joël DANIEL

